ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 86057

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des sports sur les centres d'éducation populaire et de sports. Il souhaiterait connaître le nombre de sportifs de haut niveau accueillis dans ces centres ainsi que le nombre de sportifs espoirs.

Texte de la réponse

Les centres d'éducation populaire et de sport (CREPS) participent à la préparation, au perfectionnement et au suivi des sportifs de haut niveau, des sportifs Espoirs et des partenaires d'entraînement. Ils accueillent les structures permanentes d'entraînement (notamment les pôles Espoirs, France jeune et France) des parcours de l'excellence sportive. Pour la saison sportive 2009-2010, le nombre de sportifs de haut niveau (SHN) accueillis dans les CREPS est de 977, le nombre de sportifs Espoirs est de 1 386 et enfin le nombre de partenaires d'entraînement (PE) est de dix-huit. Le tableau ci-dessous précise pour chaque catégorie le nombre de sportifs accueillis.

CATÉGORIES	SPORTIFS DE HAUT NIVEAU						
	Reconversion	Élite	Senior	Jeune	ESPOIRS	PE	TOTAL listés
Total CREPS	2	59	229	689	1 386	18	3 360 977

Données clés

Auteur : M. Pierre Morel-A-L'Huissier
Circonscription : Lozère (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 86057
Rubrique : Éducation physique et sportive
Ministère interrogé : Sports
Ministère attributaire : Sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 août 2010, page 8698
Réponse publiée le : 28 septembre 2010, page 10640